

# Jeux mondiaux universitaires FISU

---

Critères de sélection  
**2025**



## Table des matières

---

1. Renseignements généraux et objectifs .....	3
2. Critères d'admissibilité .....	4
3. Directives de sélection .....	5
4. Critères de sélection – Ski de fond .....	6
5. Critères de sélection – Ski de fond paranordique .....	7
6. Informations sur le projet .....	8
7. ANNEXE A – Définitions .....	9
8. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde .....	10

## AVIS IMPORTANT

La date limite de la FISU pour la sélection, les inscriptions et le paiement des frais d'inscription est le 13 novembre 2024. Avant cette date, et cette demande est **NON NÉGOCIABLE**, les athlètes intéressés à participer à la compétition FISU **DOIVENT** soumettre une déclaration d'intérêt et un dépôt d'ici le 4 octobre 2024 et les documents demandés d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Les documents seront partagés seulement avec ceux qui ont soumis leur déclaration d'intérêt.

## 1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1 Ce document vise à décrire les critères de sélection qui seront utilisés pour sélectionner les athlètes pour les équipes de ski de fond et de ski de fond paranordique qui représenteront le Canada aux Jeux mondiaux universitaires FISU 2025.
- 1.2 Le présent document indique l'admissibilité des athlètes et les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des Jeux mondiaux universitaires FISU 2025.
- 1.3 Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la [Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS](#).
- 1.4 Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
- 1.5 Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la [Politique d'appel et de résolution des différends](#) de Nordiq Canada. Vu les délais serrés, la limite pour déposer un appel est 24 h après la publication de l'avis d'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
- 1.6 Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
  - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective.
  - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent.
  - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission.
  - d. Circonstances ou situations (p. ex., pandémie, désastre naturel, guerre, etc.) incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc.

- 1.7 Cette politique n'oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d'athlètes pour combler les quotas alloués.
- 1.8 L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez communiquer avec la directrice du développement sportif pour toute clarification concernant le contenu de ce document.

## 2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle<sup>1</sup> de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence canadienne valide de la FIS.
- 2.2 Les athlètes seront officiellement sélectionnés pour l'équipe FISU seulement lorsque les conditions d'admissibilité auront été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés seront avisés par Nordiq Canada. L'équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu. Les athlètes doivent signer l'accord de compétition de Nordiq Canada.
- 2.3 Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité des Jeux mondiaux universitaires FISU et des épreuves indiquées dans les [Règlements des Jeux mondiaux universitaires FISU](#), notamment :
  - a. Tous les athlètes doivent être citoyens du pays qu'ils représentent;
  - b. Les athlètes du volet olympique doivent être âgés de 18 à 25 ans au 31 décembre de l'année de la compétition (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2007).
  - c. Les athlètes du volet paralympique doivent être âgés de 18 à 28 ans au 31 décembre de l'année de la compétition (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2007).
  - d. Les athlètes qui participent aux compétitions sportives FISU doivent représenter le même pays que lors des compétitions de leur FI respective. Le changement de nationalité sportive doit respecter les règlements de la FI.
  - e. Les athlètes doivent être actuellement officiellement inscrits à un programme menant à un diplôme dans une université ou une institution similaire dont le statut est reconnu par l'autorité académique nationale appropriée du pays.
  - f. Les athlètes peuvent être des anciens étudiants des institutions mentionnées en a) qui ont obtenu leur diplôme dans l'année civile précédant la compétition.
  - g. Les athlètes paranordiques doivent avoir une classification internationale avec une classe sportive confirmée (C), révision (R) avec date de révision en 2025 ou après ou révision (R) conformément à l'article 12202 des RCI paranordiques avant le début de la compétition.
  - h. Les athlètes doivent remplir tous les documents demandés pour prouver leur admissibilité. Voir l'article 3.

---

<sup>1</sup> Voir les règlements généraux de Nordiq Canada pour connaître la définition d'un membre en règle.

- 2.4 Les athlètes sélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer :
- a. Être en bonne santé et être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu, le tout confirmé par un médecin approuvé par Nordiq Canada. Il est possible qu'une comparaison de résultats sanguins soit demandée pour confirmer l'état de santé de l'athlète.
  - b. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d'entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par le (la) DHP ou son (sa) représentant(e).
  - c. Lorsque l'athlète a accepté sa place sur l'équipe après la sélection de l'équipe, l'athlète est responsable pour tous les coûts en lien avec le voyage encourus conformément à 6.3. Ces frais sont indiqués en 6.2. Les athlètes sélectionnés qui se retirent de la compétition après les sélections du 17 décembre et avant le départ seront responsables de tous les frais encourus.
- 2.5 Retrait de compétition (retrait pour des raisons de santé, force majeure)
- a. **Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.**
  - b. Si l'athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l'heure suivant l'épreuve.
  - c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic et signés par un médecin agréé doivent être soumis dans les 48 heures du début de l'épreuve de sélection.
  - d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
  - e. L'approbation du retrait de la compétition sera décidée par le (la) DHP.
  - f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale de la saison en compétition en cours et de la saison précédente appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il (elle) avait été en état de participer.
  - g. Les demandes de retrait de compétition approuvées seront classées selon les critères du projet concerné.
  - h. Une demande ou l'approbation d'un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

### 3. Directives de sélection

- 3.1 Les athlètes doivent soumettre une déclaration d'intérêt avant le **4 octobre à 29 h 59 HNR** sur [Zone4](#) pour être considérés pour la sélection. Un dépôt de 750 \$ est requis. Ce dépôt sera remboursé aux athlètes non qualifiés.
- 3.2 Tous les documents doivent être remplis et envoyés à Julie Beaulieu ([jbeaulieu@nordiqcanada.ca](mailto:jbeaulieu@nordiqcanada.ca)) avant le **1<sup>er</sup> novembre**. Les athlètes qui ne soumettent pas les documents demandés seront inadmissibles à la sélection.
- 3.3 Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les

classements et normes de sélection.

- 3.4 En cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le meilleur résultat d'épreuve individuelle. Si l'égalité persiste, le 2e, 3e, etc. meilleur résultat dans toutes les compétitions admissibles. Si l'égalité persiste, l'athlète sera classé selon son pointage FIS le plus bas dans n'importe quelle discipline.
- 3.5 Le (la) DHP ou son (sa) représentant(e) se réserve le droit de choisir ou de modifier la taille de l'équipe, dans les limites du budget opérationnel, afin d'assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.
- 3.6 Taille de l'équipe
  - a. Volet olympique - 8 hommes et 8 femmes. 6 athlètes de chaque genre peuvent prendre le départ dans chaque épreuve. Chaque athlète prendra le départ d'au moins 2 épreuves.
  - b. Volet paralympique – 6 hommes et 6 femmes
- 3.7 Les athlètes ne seront pas admissibles pour une compétition à moins d'être en santé et prêts à performer au moment du départ de l'équipe. (*Consulter l'article 2.4*).
- 3.8 Tous les résultats d'épreuves de qualification dont il est question sont des résultats de courses individuelles (voir les définitions), à moins d'indication contraire.

## 4. Critères de sélection – Ski de fond

### 4.1 ÉPREUVES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES DU VOLET OLYMPIQUE

#### Coupe Nordiq Sovereign Lake : 6-8 déc. 2024

- 6 déc. - résultat de course individuelle au 7,5 km libre départ individuel
- 7 déc. - résultat de la qualification de sprint libre
- 8 déc. - jour de course alternatif

#### Coupe Canada Nakkertok : 13-15 décembre 2024

- 13 déc. - jour de course alternatif
- 14 déc. - résultats de la qualification de sprint classique
- 15 déc. - résultat de course individuelle au 7,5 km libre départ individuel

- a. Des classements par genre qui comprennent tous les athlètes admissibles de la FISU seront créés pour les Coupes Canada de l'Est et de l'Ouest selon le système de pointage de Coupe du monde qui se trouve à l'annexe B.
- b. Les courses des différentes régions ne peuvent être combinées pour le classement (p. ex., sprint de Sovereign + départ groupé de Nakkertok).
- c. Les athlètes peuvent participer aux deux compétitions et se trouver sur les deux

classements.

#### 4.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5. Les athlètes seront évalués selon leurs résultats des Championnats canadiens de ski 2024 par rapport aux athlètes classés dans leurs épreuves respectives (Coupe Canada de l'Est ou de l'Ouest) contre lesquels l'athlète a soumis sa candidature. Les athlètes sélectionnés par le COC seront classés devant les athlètes de leur classement respectif.
- b. 4 meilleurs hommes du classement FISU de la Coupe de l'Est du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.
- c. 4 meilleures femmes du classement FISU de la Coupe de l'Est du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.
- d. 4 meilleurs hommes du classement FISU de la Coupe de l'Ouest du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.
- e. 4 meilleures femmes du classement FISU de la Coupe de l'Ouest du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.

4.3 Les égalités seront départagées selon la méthode à l'article 3.4.

4.4 Les substituts seront choisis dans l'ordre suivant :

- a. À partir du classement dans l'épreuve de l'athlète qui a décliné la participation.
- b. Si le classement est épuisé dans une région (p. ex., l'Ouest), les substituts seront choisis à partir du classement de l'autre région (p. ex., l'Est).

### 5. Critères de sélection – Ski de fond paranordique

#### 5.1 COURSES DE SÉLECTION

Canmore, AB : 19 au 21 novembre 2024

- 19 nov. - jour de course alternatif
- 20 nov. - à confirmer
- 21 nov. - à confirmer

- a. Des classements spécifiques par genre, composés des athlètes admissibles au FISU, seront créés selon le système de points de Coupe du monde décrit dans l'annexe B.

#### 5.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5. Les athlètes seront évalués selon leurs résultats des Championnats canadiens de ski 2024 par rapport aux athlètes classés dans leurs épreuves respectives. Les athlètes sélectionnés par le COC seront classés devant les athlètes de leur classement respectif.
- b. 6 meilleurs hommes admissibles du classement FISU de la Coupe continentale à Canmore, 2 meilleures épreuves de 2.

- c. 6 meilleures femmes admissibles du classement FISU de la Coupe continentale à Canmore, 2 meilleures épreuves de 2.

5.3 Les égalités seront départagées selon la méthode à l'article 3.4.

Les substituts seront sélectionnés dans l'ordre suivant à partir du classement dans l'épreuve de l'athlète qui a décliné la participation.

## 6. Informations sur le projet

6.1 Le départ sera le 13 janvier et le retour le 23 janvier 2025.

6.2 Les frais sont d'**environ 4925 \$** et **doivent être réglés avant le 13 novembre 2024**. Ces frais comprennent :

- a. Frais FISU (1600 \$)
- b. 15 nuits d'hébergement/repas/transport terrestre (~1755 \$)
- c. Encadrement, service de fartage, assurance voyage (~1250 \$)
- d. Habit de compétition de l'équipe canadienne (318 \$)

**Ces frais ne comprennent pas le transport jusqu'aux Jeux FISU.** Les athlètes sont responsables de leur propre vol et du transport terrestre entre l'aéroport et les Jeux FISU.

Usport et FISU se réservent le droit de modifier les frais FISU sans l'approbation des ONS et ne sont pas sous la juridiction de Nordiq Canada.

6.3 Nordiq Canada doit avancer les fonds pour payer les frais des Jeux FISU. Sans remboursement de leur part, nous ne pouvons émettre aucun remboursement une fois les frais réglés. La seule circonstance pour laquelle il serait possible d'émettre un remboursement est si un athlète substitut peut prendre la place de l'athlète initial.

6.4 Les athlètes peuvent s'inscrire à toutes les épreuves individuelles, jusqu'à un maximum de 6 athlètes par genre par épreuve. Lorsque plus de 6 athlètes sont sélectionnés et désirent participer à une épreuve, le chef d'équipe et les entraîneurs vont classer les départs en parlant avec les athlètes, les entraîneurs des EEQ et selon l'état de santé des athlètes, leurs performances jusqu'à ce jour et leur potentiel de performance. Les sélections pour les épreuves d'équipe auront lieu lors de la compétition par le chef d'équipe et les entraîneurs selon la performance des athlètes aux Jeux, leur état de santé et les classements des JMU. Ces décisions ne peuvent être portées en appel.

## 7. ANNEXE A – Définitions

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures.

JMU : Jeux mondiaux universitaires

Résultats de courses individuelles : Le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification, les temps de préqualification, les relais d'équipe ou les sprints par équipe ne sont PAS considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. Des points de coupe du monde (CM) doivent être attribués pour qu'un résultat soit considéré comme un résultat de CM.

Prêt pour la compétition : capacité des athlètes à obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la qualification.

## 8. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde

1 <sup>st</sup> place =	100 points	26 <sup>th</sup> place =	30 points
2 <sup>nd</sup> place =	95 points	27 <sup>th</sup> place =	28 points
3 <sup>rd</sup> place =	90 points	28 <sup>th</sup> place =	26 points
4 <sup>th</sup> place =	85 points	29 <sup>th</sup> place =	24 points
5 <sup>th</sup> place =	80 points	30 <sup>th</sup> place =	22 points
6 <sup>th</sup> place =	75 points	31 <sup>st</sup> place =	20 points
7 <sup>th</sup> place =	72 points	32 <sup>nd</sup> place =	19 points
8 <sup>th</sup> place =	69 points	33 <sup>rd</sup> place =	18 points
9 <sup>th</sup> place =	66 points	34 <sup>th</sup> place =	17 points
10 <sup>th</sup> place =	63 points	35 <sup>th</sup> place =	16 points
11 <sup>th</sup> place =	60 points	36 <sup>th</sup> place =	15 points
12 <sup>th</sup> place =	58 points	37 <sup>th</sup> place =	14 points
13 <sup>th</sup> place =	56 points	38 <sup>th</sup> place =	13 points
14 <sup>th</sup> place =	54 points	39 <sup>th</sup> place =	12 points
15 <sup>th</sup> place =	52 points	40 <sup>th</sup> place =	11 points
16 <sup>th</sup> place =	50 points	41 <sup>st</sup> place =	10 points
17 <sup>th</sup> place =	48 points	42 <sup>nd</sup> place =	9 points
18 <sup>th</sup> place =	46 points	43 <sup>rd</sup> place =	8 points
19 <sup>th</sup> place =	44 points	44 <sup>th</sup> place =	7 points
20 <sup>th</sup> place =	42 points	45 <sup>th</sup> place =	6 points
21 <sup>st</sup> place =	40 points	46 <sup>th</sup> place =	5 points
22 <sup>nd</sup> place =	38 points	47 <sup>th</sup> place =	4 points
23 <sup>rd</sup> place =	36 points	48 <sup>th</sup> place =	3 points
24 <sup>th</sup> place =	34 points	49 <sup>th</sup> place =	2 points
25 <sup>th</sup> place =	32 points	50 <sup>th</sup> place =	1 point